

MUNICIPALITÉ  
DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS



AVIS PUBLIC

Le 18 avril 2024,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 974 077, situé au 170, 21<sup>e</sup> avenue concernant une marge latérale de 1 mètre et une distance de 2 mètres d'un bâtiment accessoire pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RA-5, une marge latérale minimale de 2 mètres.
- Le règlement de zonage #401, prévoit à l'article 4.11.7, une distance de 3 mètres entre un garage isolé et le bâtiment principal

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 1 mètre pour la marge latérale et de 1 mètres pour la distance avec le bâtiment accessoire.

**La période de consultation publique aura lieu :**  
**Lundi le 6 mai 2024 à 19h00**  
**À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois**  
**Situé au 1218, route 133.**

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

**MATHIEU SENÉCAL**  
Inspecteur en urbanisme

**FREDY SERREYN**  
Directeur général